



Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mai 2026
N°DEL_2026_054**

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Représentés : 3	Votants : 18
--	---------------	-----------------	--------------

Date de la convocation : 22 mai 2026	Date d'affichage : 22 mai 2026
--------------------------------------	--------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALERY Jacques, DESOMER Christophe, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LEGOUT Cécile, LHERM Emilie.

Etaient absents : PAQUIN Christine représentée par GALERY Jacques, ESPALIEU Aline représentée par MURAT Frédéric, VABRE Fabien, MAX Alexandre représenté par Franck LE PAGE.

Madame Cécile CHARBONNEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Année 2026-2027 Tarifs de la location de la salle polyvalente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DEL_2025-045 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2025-2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes après le 1^{er} septembre 2026, pour l'année 2026-2027 :



		Montant 2025 (Pour mémoire)	Montant proposé
Festivités familiales	Personnes de la commune :		
	- Apéritif :	115,00 €	115,00 €
	- Repas	145,00 €	145,00 €
	Personnes extérieures :		
	- Apéritif	235,00 €	235,00 €
	- Repas	335,00 €	335,00 €
Autres locations	Associations de la commune (après épuisement des gratuités)	65,00 €	65,00 €
	Associations, organismes extérieurs à la Commune, expositions,	425,00 €	425,00 €
	Expositions ventes	530,00 €	530,00 €
Nettoyage	Obligatoire après tout repas ou apéritif servi dans la salle et bal	92,00 €	92,00 €
Caution		600,00 €	600,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter la proposition par 18 voix Pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Cécile CHARBONNEL

Le Maire

Jean-Luc DONEYS

